

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 6 février 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Stéphanie PARIS

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



La qualité de l'air influe sur notre santé

L'impact de la pollution atmosphérique chronique

Ces dernières semaines, la région Auvergne-Rhône-Alpes a connu deux épisodes de pollution aux particules fines. Au-delà de ces « pics », la pollution atmosphérique chronique est plus encore un enjeu de santé publique.

POLLUTION ATMOSPHERIQUE : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

Pics de pollution : des effets immédiats sur la santé

Depuis le mois de décembre, la région a subi 2 deux « pics de de pollution », exceptionnels par leur durée et leur ampleur. Ces pics peuvent provoquer des effets à court terme sur la santé, notamment chez les personnes les plus vulnérables et sensibles¹. Ils se caractérisent par l'apparition ou l'aggravation de divers symptômes (augmentation des symptômes allergiques et des crises d'asthme, irritation des yeux, de la gorge et du nez, hypersécrétion nasale, essoufflement, etc.). C'est pourquoi des mesures préfectorales sont prises pour limiter les pics de pollution et ses effets sur la santé.

Les dangers de la pollution atmosphérique chronique

Parallèlement à ces épisodes de plus ou moins longue durée, la population est exposée, au quotidien, à une pollution chronique dite « de fond », qui a également des conséquences sanitaires. Les impacts à long terme, résultant d'une exposition sur plusieurs années à la pollution atmosphérique, se caractérisent par le développement ou l'aggravation de maladies chroniques telles que les cancers, les pathologies cardiovasculaires et respiratoires, les troubles neurologiques, les troubles du développement, etc.

Les nombreuses études épidémiologiques et d'évaluation quantitative d'impact sanitaire montrent que le poids des effets à long terme, lié à l'exposition à la pollution atmosphérique sur la santé, est beaucoup plus important que les impacts à court terme qui peuvent survenir avec ou sans pic de pollution. Parmi les différents polluants, les particules fines jouent un rôle prépondérant.

LA POLLUTION DE FOND EST L'AFFAIRE DE TOUS

Les actions de prévention doivent avoir pour objectif de diminuer l'exposition de fond de la population en agissant sur les sources d'émission, de manière durable et à grande échelle. L'ensemble des émissions de polluants atmosphériques sont concernés : transports routiers et aériens, chauffage (notamment chauffage au bois individuel non performant), secteurs industriel et agricole. Chacun est concerné, à titre individuel, professionnel ou collectif.

¹ **Populations vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

36

JOURS CONSECUTIFS
DE POLLUTION EN
DECEMBRE 2016

12

JOURS FIN JANVIER 2017

61,8 %

DE LA POPULATION DE LA
REGION VIT DANS UNE ZONE
SENSIBLE POUR
LA QUALITE DE L'AIR

Des actions menées collectivement

Plusieurs dispositifs publics spécifiques permettent d'agir dans les territoires sur la réduction des émissions atmosphériques : les plans de protection de l'atmosphère, les plans locaux de qualité de l'air, le schéma régional climat-air-énergie. Ce dernier donne la priorité aux zones sensibles à la dégradation de la qualité de l'air (populations ou écosystèmes exposés). **En Auvergne-Rhône-Alpes, 791 communes sont ainsi classées « zones sensibles pour la qualité de l'air »**, soit 14,5 % du territoire et 61,8 % de la population. Sont touchés les grands bassins de vie, les axes majeurs de circulation et les fonds de vallées alpines.

Les politiques d'aménagement contribuent également à améliorer les milieux de vie, lorsque par exemple une collectivité se dote d'un plan de déplacements urbains, permettant d'agir sur les émissions polluantes des transports. Les plans climat air énergie territoriaux, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme sont autant de cadres pour tenir compte, dans les décisions, des enjeux de santé environnementale, en particulier ceux liés à la pollution atmosphérique.

Des actions individuelles possibles

Les particuliers doivent également contribuer à réduire la pollution de l'air à leur niveau et ainsi limiter les risques pour leur propre santé et celle de l'ensemble de la population.

Chacun peut adopter un comportement plus vertueux vis-à-vis de ses déplacements :

- limiter les déplacements en voiture et adopter [l'éco-conduite](#), ou préférer le covoiturage ;
- privilégier les modes de transport actifs comme la marche ou le vélo (qui sont également bénéfiques pour la santé) et les transports en commun qui permettent d'économiser du carburant.

Une vigilance particulière doit être portée sur les installations de chauffage :

- réduire les besoins de chauffage en améliorant l'isolation de son logement et en évitant de le surchauffer, ce qui permet aussi de réaliser des économies d'énergie ;
- entretenir régulièrement les appareils de chauffage et vérifier que leur utilisation est optimale, ce qui améliore la qualité de l'air dans les logements ;
- remplacer les chaudières anciennes par des chaudières à basse température ou à condensation qui consomment moins d'énergie et diminuent les émissions de polluants dans l'air extérieur ;
- en cas de chauffage au bois, utiliser un combustible de bonne qualité, dans un foyer fermé (bûches, plaquettes et granulés).

Enfin, le brûlage des déchets verts est interdit. Il existe des solutions alternatives comme le compost pour les déchets du jardin et de la cuisine et la valorisation des déchets verts en déchèterie (compostage, co-compostage à la ferme, broyage puis utilisation en paillage).

EVALUER L'IMPACT DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LA SANTE

Une évaluation quantitative de l'impact sanitaire « France entière » réalisée par Santé Publique France a été publiée en juin 2016². Cette étude, portant sur la mortalité attribuable à la pollution atmosphérique, a permis de confirmer l'importance de la pollution aux particules fines sur la santé, sur tout le territoire.

À savoir

De nombreuses aides publiques existent pour améliorer votre habitat, en matière de performance énergétique et d'énergies renouvelables.

Elles peuvent être mobilisées dans l'objectif de réduire les émissions polluantes des particuliers.

[_Renseignements auprès de votre mairie](#)

[_Site de l'ADEME : Aides financières 2017](#)

[_Site du Ministère de l'environnement : J'éco-rénove j'économise | Un seul n° à votre service 0 808 800 700](#)

² Jusqu'en 2016, ce type d'évaluation était mené seulement pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

1300

décès évitables
par an dans notre
région (soit 2 %
de la mortalité)

Les principaux enseignements

- La pollution atmosphérique représente la première cause de mortalité par un facteur environnemental.
- Le poids total de la pollution atmosphérique s'élève à 48 000 décès annuels, dont 4 400 dans notre région (soit 7,4% de la mortalité en Auvergne-Rhône-Alpes).
- Elle correspond à une perte d'espérance de vie pouvant dépasser 2 ans dans les villes les plus exposées et concerne aussi toutes les autres villes ainsi que les milieux ruraux.
- C'est l'impact de l'exposition chronique (long terme) et celui des particules fines (PM2,5) qui est le plus important.
- Toute réduction de la pollution entraîne un bénéfice sanitaire. Ainsi, si les valeurs recommandées par l'organisation mondiale de la santé étaient respectées sur l'ensemble du territoire, **17 000 décès par an pourraient être évités.**

Concernant l'exposition aux particules fines, les études n'ont pas mis en évidence, à l'échelle de la population, de seuil protecteur en deçà duquel aucun impact sanitaire ne pourrait être observé. Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont ainsi perceptibles dès les niveaux de concentration les plus faibles et en l'absence de pics de pollution.

Pour aller plus loin

Sur le plan de l'impact socio-économique, et d'après un rapport du Sénat publié en juillet 2015 et intitulé « *Pollution de l'air : le coût de l'inaction* », **le coût sanitaire de la pollution de l'air extérieur en France s'élèverait à plus de 70 milliards d'euros par an pour l'Etat.**

Le coût social ou socio-économique, associé à la mortalité et à la morbidité imputables à la pollution de l'air, est estimé entre 68 et 97 milliards d'euros par an, tandis que le coût sanitaire, principalement mesuré à travers les dépenses de santé remboursées par l'Assurance maladie, peut être estimé à minima à 3 milliards d'euros par an.

La commission d'enquête sénatoriale souligne que ces coûts estimés par les études actuelles sont très inférieurs au coût réel de la pollution de l'air.

En savoir plus

- Site du Ministère de la santé : [Air extérieur et santé - Questions/réponses](#)
- Site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [Air extérieur et pollution atmosphérique](#)
- Site de Santé publique France : [Air et santé](#)
- Site Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - L'observatoire de la qualité de l'air : <http://www.air-rhonealpes.fr/> et <http://www.atmoauvergne.asso.fr/>
- Site de l'organisation mondiale de la santé : [Qualité de l'air ambiant et santé](#)